



APPEL A PROJETS 2019

Avis des enfants / jeunes en difficulté

L'Etude réalisée par l'Université de Mons en 2017 a souligné l'impact significatif de l'action de CAP48 sur la participation sociale des enfants et des jeunes en difficulté au sein des associations et de la société.

En effet, depuis 2003, CAP48 demande aux associations d'insérer dans leur document de demande de financement un avis des enfants / jeunes en difficulté, la participation sociale de ceux-ci étant effectivement essentielle.

Suite aux résultats de l'Etude de l'UMons, CAP48 a souhaité aller plus loin.

Dans le dossier de candidature, l'association devra :

- en priorité, insérer un film de maximum 90 secondes (qualité smartphone/GSM suffisant) dans le document de candidature. Celui-ci devra faire état d'une rencontre au cours de laquelle :
 - soit il est demandé aux enfants / jeunes s'ils ont un besoin spécifique et s'ils souhaitent qu'une demande de financement soit introduite auprès de CAP48;
 - soit s'ils sont d'accord avec la proposition du CA, de la direction ou des éducateurs qu'une demande de financement, qui leur est expliquée, soit introduite auprès de CAP48.
 - les enfants / jeunes donnent leur avis.

Il y sera discuté les points repris dans le document « avis des usagers ».

Les enfants / jeunes seront également informés que CAP48 est une opération de solidarité et que dans ce cadre, pour garantir un financement aux asbl, l'association qui demande un financement de CAP48 s'engage à participer activement à la vente des post-it CAP48 au sein du réseau des bénévoles, à la fois l'année de la demande de financement ainsi que les 3 années qui suivent, si elle obtient un financement.

En effet, CAP48 encourage les associations à participer activement à la campagne de vente des post-it CAP48 au risque de ne pas être reprises pour financement en cas d'arbitrage.

OU

- si le film n'est absolument pas envisageable, demander aux jeunes de compléter le document proposé intitulé « avis des enfants / jeunes ».

Nous vous rappelons que ce document fait partie des annexes obligatoires, indispensables pour que le dossier soit transmis aux membres du jury.